

PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 20 SEPTEMBRE 2011

Sont présents : Mme F. PIGEOLET, Premier Echevin – Présidente ;
M. M. BASTIN, Mme A. MASSON, M. F. QUIBUS, Mmes C. HERMAL,
E. MONFILS-OPALFVENS, Echevins ;
MM. Ch. AUBECQ, J. DELSTANCHE, Mme N. DEMORTIER, MM. A.
DEMEZ, J-P. HANNON, Mmes P. NEWMAN, A-M. BACCUS, MM. B.
THOREAU, M. DELABY, Mme V. MICHEL, MM. V. HOANG, R.
WILLEMS, P. BRASSEUR, Mme J. WEETS, M. M. NASSIRI, Mme A.
HALLET, M. Fr. VAESSEN, Mme S. TOUSSAINT, M. G. STENGELE,
Mmes F. VAN LIERDE, M. VANDERKELEN, Ch. MOREAU, Y.
CALBERT, Conseillers communaux ;
Mme P. ROBERT, Secrétaire communal f.f.

Sont excusés : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre;
M. R.GILLARD, Echevin.

- - - - -

Mme Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, préside l'assemblée qu'elle ouvre, en séance publique, à dix-neuf heures.

- - - - -

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance du 21 juin 2011 a été mis à la disposition des membres du Conseil, sept jours francs avant le jour de la séance.

COMMUNICATIONS

A. Divers

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale BRUTELE en date du 24 juin 2011.
2. Arrêté de la Ministre de l'Emploi en date du 6 juin 2011 de reconnaissance de la Ville de Wavre comme centre touristique en exécution de l'arrêté royal du 9 mai 2007 relatif à l'occupation au travail le dimanche dans les magasins de détail et les salons de coiffure situés dans les stations balnéaires et climatiques ainsi que dans les centres touristiques.

B. Décisions de l'autorité de tutelle

1. Prise pour information par Mme la Gouverneure, en date du 9 juin 2011, de la délibération du Conseil communal du 15 mars 2011 relatif à l'évolution de carrière d'un inspecteur principal au grade de commissaire de police.

2. Arrêté d'approbation de Mme la Gouverneure, en date du 22 juin 2011, relatif à la délibération du Conseil communal du 26 avril 2011 fixant le nouveau cadre organique calog de la zone de police locale de Wavre.
3. Prise pour information par Mme la Gouverneure, en date du 30 juin 2011 de la délibération du Conseil communal du 17 mai 2011 relative à la vacance de 4 emplois d'inspecteur pour la zone de police locale de Wavre.
4. Arrêté d'approbation de Mme la Gouverneure en date du 19 juillet 2011 relatif aux délibérations du Conseil communal du 21 juin 2011 approuvant les premières modifications budgétaires de l'exercice 2011 de la zone de police locale de Wavre.
5. Prise pour information par Mme la Gouverneure, en date du 12 août 2011, de la délibération du Conseil communal du 21 juin 2011 relative à l'engagement d'un membre de niveau C pour la zone de police locale de Wavre.
6. Arrêté du Collège provincial, en date du 9 juin 2011, approuvant moyennant rectification le budget pour l'exercice 2011 de l'Eglise Protestante de Wavre, arrêté par son Conseil d'administration en date du 3 septembre 2010 et à propos de laquelle le Conseil communal s'est prononcé favorablement en date du 19 octobre 2010 ;
7. Arrêté du Collège provincial, en date du 3 mars 2011 modifiant l'arrêté du Collège provincial en date du 18 août 2011 approuvant moyennant rectifications le compte pour l'exercice 2009 arrêté par le Conseil de la fabrique d'Eglise Notre Dame de Basse-Wavre en date du 4 avril 2010 et au sujet duquel le Conseil communal s'est prononcé favorablement en date du 16 novembre 2010.
8. Arrêté du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, en date du 19 mai 2011 portant règlement complémentaire sur le Police de la circulation routière relatif à la signalisation du carrefour dit Barra au sujet duquel le Conseil communal s'est prononcé favorablement en date du 15 février 2011.
9. Arrêté royal du 8 juillet 2011 prolongeant la désignation de M Gilbert HARDY à l'emploi de chef de corps de la police locale de la zone de police de Wavre pour un terme de cinq ans à partir du 8 juillet 2011.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

- S.P.1. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – ASBL « Sports et Jeunesse » – Bilan pour l'exercice 2010 – Approbation.
-

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E
à l'unanimité,

Article unique.- Le bilan pour l'exercice 2010 de l'Association sans but lucratif "SPORTS ET JEUNESSE", est approuvé.

S.P.2. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – ASBL « Sports et Jeunesse » – Budget pour l'exercice 2011 – Modification budgétaire – Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
à l'unanimité,

Article unique – Le budget de l'asbl « Sports et Jeunesse » est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial /	132.625,00	445.900,00	313.275,00
Augmentation		95.000,00	95.000,00
Diminution			
Résultat	132.625,00	540.900,00	408.275,00

Tableau 2 :

loyer cafétéria Wavre non perçu 2011	15.000,00
engagement Melle Monfils Christelle	30.000,00
régularisation ONSS	40.000,00
étude dysfonctionnements chauffage	10.000,00
	<u>95.000,00</u>

S.P.3. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – ASBL « Sports et Jeunesse » – Budget pour l'exercice 2012 – Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
à l'unanimité,

Article unique - Le budget pour l'exercice 2012 de l'association sans but lucratif "Sports et Jeunesse" comprenant les prévisions budgétaires du Hall des Sports de Wavre, du Hall des Sports de Limal et des plaines de vacances, est approuvé .

- - - - -

S.P.4. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste – Budget pour l'exercice 2011 – Première demande de modification du service extraordinaire – Avis.

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,
Par 28 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - Un avis favorable est réservé à la délibération du Conseil de fabrique de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste, portant demande de modifications du service extraordinaire de son budget pour l'exercice 2011.

Article 2. - Ladite délibération, accompagnée de la présente décision, sera transmise en quatre expéditions à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

- - - - -

S.P.5. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste – Budget pour l'exercice 2012 – Avis.

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 28 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - d'émettre un avis favorable sur le budget pour l'exercice 2012 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste.

Article 2. - Le budget considéré, accompagné de la présente décision, sera transmis en quadruple expédition à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant wallon

- - - - -

S.P.6. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse des Saints Pierre et Marcellin – Budget pour l'exercice 2012 – Avis.

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 28 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - d'émettre un avis favorable sur le budget pour l'exercice 2012 de la fabrique d'église de la paroisse des Saints Pierre et Marcellin.

Article 2. - Le budget considéré, accompagné de la présente décision, sera transmis en quadruple expédition à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon

- - - - -

S.P.7. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Saint Martin – Budget pour l'exercice 2012 – Avis.

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 28 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - d'émettre un avis favorable sur le budget pour l'exercice 2012 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Martin.

Article 2. - Le budget considéré, accompagné de la présente décision, sera transmis en quadruple expédition à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon

- - - - -

S.P.8. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Centre Public d’Action Sociale de Wavre – Fixation des clefs de répartition en matière de refacturation interne préalablement à l’arrêt du compte de l’année 2010 – Approbation.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

À l’unanimité :

Article 1er - d’approuver la délibération 251/11 du Conseil de l’action sociale du Centre Public d’Action Sociale de Wavre, en date du 23 juin 2011, arrêtant les clefs de répartition guidant la refacturation interne pour l’établissement, le suivi et la clôture des comptes annuels du CPAS.

Article 2 – Cette délibération, accompagnée de la présente décision, sera transmise en double expédition, à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant wallon;

Article 3 – La présente délibération sera transmise en simple expédition au Centre public d’action sociale de Wavre.

- - - - -

Mmes Demortier, Calbert et Baccus, quittent la salle du Conseil en application de l’article L1122-19 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

- - - - -

S.P.9. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Centre Public d’Action Sociale de Wavre – Compte pour l’exercice 2010 (compte budgétaire, bilan et compte de résultat) – Approbation.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E

à l’unanimité:

Article 1er. - d’approuver le compte budgétaire pour l’exercice 2010, le bilan au 31 décembre 2010 et le compte de résultats de l’exercice 2010 du Centre Public d’Action Sociale de Wavre.

Article 2. - Lesdits documents, portant la mention de la présente approbation, seront transmis en double expédition à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant wallon.

Article 3. - Lesdits documents, portant la mention de la présente approbation, seront transmis en simple expédition au Centre Public d'Action Sociale de Wavre.

- - - - -

S.P.10. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Centre Public d'Action Sociale de Wavre – Budget pour l'exercice 2011 – Premières demandes de modifications des services ordinaire et extraordinaire – Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE
à l'unanimité :

Article 1er. - La délibération du Conseil de l'Action Sociale du Centre Public d'Action Sociale de Wavre, en date du 23 juin 2011, portant première demande de modifications des services ordinaire et extraordinaire de son budget pour l'exercice 2011, est approuvée.

Article 2. – Cette délibération, portant la mention de la présente décision sera transmise en double expédition à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant wallon et en simple expédition au Centre Public d'Action Sociale de Wavre.

- - - - -

Mmes Demortier, Cambert et Baccus, pénètrent dans la salle et reprennent place à la table du Conseil.

- - - - -

S.P.11. Administration générale – Délégation au Collège communal du pouvoir de nomination des membres du personnel communal, dans les limites fixées à l'article L1213-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
A L'UNANIMITE

Article 1er Le pouvoir de procéder à toutes nominations des membres du personnel statutaires dont est investi le Conseil communal en vertu de l'article L 1213-1 du Code de la Démocratie locale est délégué au Collège communal à titre précaire et révocable dans les limites du cadre statutaire en vigueur au 23 mars 2010.

Article 2 : Le pouvoir de procéder à toutes désignations et à tous licenciements des membres du personnel contractuels dont est investi le Conseil communal est délégué au Collège communal à titre précaire et toujours révocable.

- - - - -

S.P.12. Comptabilité de la Zone de Police – Budget général pour l'exercice 2011 – Deuxième modification des recettes et dépenses du service ordinaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

(...)

Décide à l'unanimité :

Le budget ordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	8.211.004,19	8.211.004,19	-,00	8.211.004,19	8.211.004,19	-,00			
Augmentation		40.000,00	-40.000,00		40.000,00	-40.000,00			
Diminution		40.000,00	40.000,00		40.000,00	40.000,00			
Résultat	8.211.004,19	8.211.004,19		8.211.004,19	8.211.004,19				

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2011 après la M.B. n°2

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
399 Justice - Police	6.599.236,97	1.193.016,05	5.600,00	0	7.797.853,02	0	7.797.853,02
Total	6.599.236,97	1.193.016,05	5.600,00		7.797.853,02		7.797.853,02
Balances exercice propre					Déficit	0	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		413.151,17
					Déficit	211.248,05	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		8.211.004,19
069 Prélèvements							0
Total général							8.211.004,19
Résultat général					Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2011 après la M.B. n°2

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
399 Justice - Police	174.500,00	7.829.383,30	5.217,77	8.009.101,07	0	8.009.101,07
Total	174.500,00	7.829.383,30	5.217,77	8.009.101,07		8.009.101,07
Balances exercice propre	Excédent				211.248,05	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		201.903,12
	Excédent				0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		8.211.004,19
069 Prélèvements						0
Total général						8.211.004,19
Résultat général	Boni				0	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 2 en Prévision

	Total exercices antérieurs		413.151,17			413.151,17
--	----------------------------	--	------------	--	--	------------

Exercice propre

Groupe fct : 3 Justice - Police

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
330/123-07	Frais de correspondance	61312	30.000,00		10.000,00	20.000,00	
330/123-11	Frais de téléphone	61312	38.000,00		10.000,00	28.000,00	
330/123-16	Frais de réception et de représentation	61315	12.000,00	10.000,00		22.000,00	
330/123-17	Frais de formation du personnel	61319	3.000,00	5.000,00		8.000,00	
330/125-02	Achat fournitures bâtiments	60713	18.000,00	15.000,00		33.000,00	
330/125-13	Fournitures de gaz pour les bâtiments	61333	30.000,00	5.000,00		35.000,00	
330/127-03	Fournitures de carburant pour les véhicules	60715	44.000,00	5.000,00		49.000,00	
330/127-08	Assurances de véhicules	61501	30.000,00		10.000,00	20.000,00	
33001/124-05	Masse d'habillement	61322	102.000,00		10.000,00	92.000,00	
399/000/71	Total Fonctionnement		1.193.016,05	40.000,00	40.000,00	1.193.016,05	
399/00073	Sous-Total Justice - Police		7.797.853,02	40.000,00	40.000,00	7.797.853,02	
399/00075	Total Justice - Police		7.797.853,02	40.000,00	40.000,00	7.797.853,02	
	Total Dépenses		8.211.004,19	40.000,00	40.000,00	8.211.004,19	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 2 en Prévision

	Total exercices antérieurs		201.903,12			201.903,12
--	----------------------------	--	------------	--	--	------------

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
	Total Recettes		8.211.004,19			8.211.004,19	

- - - - -

S.P.13. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2011 – Quatrième modification des recettes et dépenses du service ordinaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

(...)

Décide à l'unanimité :

Le budget ordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	56.844.497,85	49.822.561,95	7.021.935,90	56.844.497,85	49.822.561,95	7.021.935,90			
Augmentation	225.696,60	1.315.486,74	-1.089.790,14	225.696,60	1.315.486,74	-1.089.790,14			
Diminution									
Résultat	57.070.194,45	51.138.048,69	5.932.145,76	57.070.194,45	51.138.048,69	5.932.145,76			

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2011 après la M.B. n°4

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	20.250,00	0	250,00	20.500,00	0	20.500,00
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	55.000,00	0	55.000,00	0	55.000,00
059 Assurances	65.000,00	147.000,00	1.000,00	0	213.000,00	0	213.000,00
123 Administration générale	4.843.426,76	1.547.945,21	27.600,56	0	6.418.972,53	0	6.418.972,53
129 Patrimoine privé	0	250.667,20	0	56.324,35	306.991,55	0	306.991,55
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
369 Pompiers	5.952.539,44	753.950,00	21.848,89	29.313,08	6.757.651,41	0	6.757.651,41
399 Justice - Police	0	22.000,00	5.183.270,55	0	5.205.270,55	0	5.205.270,55
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	3.855.663,19	1.460.600,00	5.807,56	124.947,51	5.447.018,26	0	5.447.018,26
599 Commerce - Industrie	0	140.000,00	211.500,00	0	351.500,00	0	351.500,00
699 Agriculture	0	0	25,00	0	25,00	0	25,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	1.867.959,34	724.270,00	6.121,41	10.172,71	2.608.523,46	0	2.608.523,46
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	288.538,90	295.745,00	85.516,48	0	669.800,38	0	669.800,38
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	2.730,00	0	2.730,00	0	2.730,00
767 Bibliothèques publiques	255.260,64	66.396,00	23.444,62	0	345.101,26	0	345.101,26
789 Education Popul. et Arts	393.758,99	934.950,00	692.721,34	0	2.021.430,33	0	2.021.430,33
799 Cultes	0	10.000,00	107.225,29	2.500,00	119.725,29	0	119.725,29
839 Sécurité et Assist. sociale	288.053,90	23.519,00	4.501.923,95	0	4.813.496,85	0	4.813.496,85
849 Aide sociale et familiale	1.677.321,21	192.600,00	116.377,29	0	1.986.298,50	0	1.986.298,50
859 Emploi	0	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	67.000,00	18.184,50	0	85.184,50	0	85.184,50
874 Alimentation - Eau	0	0	0	1.383,47	1.383,47	0	1.383,47
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	285.970,10	1.104.017,98	0	1.389.988,08	0	1.389.988,08
877 Eaux usées	0	32.000,00	0	23.115,65	55.115,65	0	55.115,65
879 Cimetières-Protéc.environ.	105.662,55	19.450,00	665,42	0	125.777,97	0	125.777,97
939 Logement - Urbanisme	307.926,40	41.525,00	345,68	42.786,32	392.583,40	0	392.583,40
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
Total	19.901.111,32	7.035.837,51	12.165.326,52	290.793,09	39.393.068,44		39.393.068,44
Balances exercice propre					Déficit	0	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		119.278,11
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		39.512.346,55
069 Prélèvements							11.625.702,14
Total général							51.138.048,69
Résultat général					Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2011 après la M.B. n°4

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	250,00	26.866,46	603.000,00	630.116,46	0	630.116,46
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	4.298.000,14	0	4.298.000,14	0	4.298.000,14
049 Impôts et Redevances	0	22.816.821,27	0	22.816.821,27	0	22.816.821,27
059 Assurances	28.000,00	62.000,00	0	90.000,00	0	90.000,00

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
123 Administration générale	1.003.800,00	208.128,68	2.000,00	1.213.928,68	0	1.213.928,68
129 Patrimoine privé	67.976,00	0	56.238,83	124.214,83	0	124.214,83
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	607.000,00	2.372.866,29	0	2.979.866,29	0	2.979.866,29
399 Justice - Police	0	22.000,00	0	22.000,00	0	22.000,00
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	265.000,00	744.368,50	0	1.009.368,50	0	1.009.368,50
599 Commerce - Industrie	1.427.991,14	0	2.838.305,58	4.266.296,72	0	4.266.296,72
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	271.000,00	775.656,85	0	1.046.656,85	0	1.046.656,85
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	102.200,00	161.673,85	0	263.873,85	0	263.873,85
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	3.500,00	112.333,52	0	115.833,52	0	115.833,52
789 Education Popul. et Arts	33.624,78	72.114,43	408.579,63	514.318,84	0	514.318,84
799 Cultes	0	6.243,33	2.500,00	8.743,33	0	8.743,33
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	505.000,00	686.183,73	0	1.191.183,73	0	1.191.183,73
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	1.383,47	0	1.383,47	0	1.383,47
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	16.630,25	0	0	16.630,25	0	16.630,25
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protéc.environ.	100.000,00	16.575,77	0	116.575,77	0	116.575,77
939 Logement - Urbanisme	370.000,00	250,00	350,00	370.600,00	0	370.600,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	4.801.972,17	32.383.466,29	3.910.974,04	41.096.412,50		41.096.412,50
Balances exercice propre				Excédent	1.703.344,06	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		15.973.781,95
				Excédent	15.854.503,84	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		57.070.194,45
069 Prélèvements						0
Total général						57.070.194,45
Résultat général				Boni	5.932.145,76	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 4 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2010							
050/124-08/2010	PRIMES ASSURANCES EN R.C.,VOL, INCENDIE,MOBILIER,ETC...	61509		33.952,44		33.952,44	
101/124-08/2010	RC MANDATAIRES DANS L' EXERCICE DE LEURS FONCTIONS	61509		1.238,26		1.238,26	
104/415-02/2010	INTERVENT.DANS PRIMES SYNDICALES	62802		1.131,01		1.131,01	
351/117-01/2010	PRIMES ASSUR.ACC.TRAV.SERV.INC. Crédit reporté : 30817,12	62701	30.817,12	15.183,31		15.183,31 30.817,12	
351/124-08/2010	ASSURANCES DIVERSES	61509		8.488,10		8.488,10	
351/415-02/2010	PRIMES SYNDICALES	62802		3.434,72		3.434,72	
421/415-02/2010	PRIMES SYND. PERS.COMM.	62802		572,23		572,23	
721/415-02/2010	PRIMES SYND.PERS.ENS.GARD.ET ACS	62802		370,21		370,21	
	Total articles millésimés			64.370,28		64.370,28	

	Total exercices antérieurs		54.907,83	64.370,28		119.278,11	
--	----------------------------	--	-----------	-----------	--	------------	--

Exercice propre

Groupe fct : 05 Assurances

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
050/124-08	PRIMES ASSURANCES EN R.C.,VOL, INCENDIE,MOBILIER,ETC...	61509	50.000,00	5.000,00		55.000,00	
059/000/71	Total Fonctionnement		142.000,00	5.000,00		147.000,00	
059/00073	Sous-Total Assurances		208.000,00	5.000,00		213.000,00	
059/00075	Total Assurances		208.000,00	5.000,00		213.000,00	

Groupe fct : 06 Prélèvements

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/78	Prélèvements						
060/955-01	PRELEV.EN FAVEUR DU FONDS RES. EXTRA	68505	10.779.202,14	846.500,00		11.625.702,14	
069/000/78	Total Prélèvements		10.779.202,14	846.500,00		11.625.702,14	
069/00075	Total Prélèvements		10.779.202,14	846.500,00		11.625.702,14	

Groupe fct : 10-121 Administration générale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
104/123-13	FRAIS DE GESTION ET DE FONCT. DE L'INFORMATIQUE	61313	161.500,00	20.000,00		181.500,00	
104/123-18	FRAIS D'ORGANISATION D'EXAMENS	61319	10.000,00	20.000,00		30.000,00	
104/126-01	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES IMMEUBLES LOUES	61000		2.100,00		2.100,00	
104/128-01	FRAIS ADMINISTR. DE LA GESTION FINANCIERE	65801	26.000,00	15.000,00		41.000,00	
121/123-48	FRAIS ADM.PERCEPTION TAXE ADDIT. A L'I.P.P.	61319	82.863,25	2.231,96		85.095,21	
123/000/71	Total Fonctionnement		1.488.613,25	59.331,96		1.547.945,21	
123/00073	Sous-Total Administration générale		6.359.640,57	59.331,96		6.418.972,53	
123/00075	Total Administration générale		6.359.640,57	59.331,96		6.418.972,53	

Groupe fct : 124 Patrimoine privé

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
124/125-02	FRAIS D'ENTRETIEN COURANT - MISES AUX NORMES DE SECURITE ET PERFORMANCES ENERGETIQUES	60713	10.000,00	15.000,00		25.000,00	
124/125-12	FOURNITURES ELECTRICITE BATIMENTS	61332		5.000,00		5.000,00	
124/125-13	FOURNITURES DE GAZ POUR BATIMENTS	61333		10.000,00		10.000,00	
124/125-15	FOURNITURES EAU BATIMENTS	61335		5.000,00		5.000,00	
129/000/71	Total Fonctionnement		215.667,20	35.000,00		250.667,20	
129/00073	Sous-Total Patrimoine privé		271.991,55	35.000,00		306.991,55	
129/00075	Total Patrimoine privé		271.991,55	35.000,00		306.991,55	

Groupe fct : 35-36 Pompiers

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
351/117-01	PRIMES ASSUR.ACC.TRAV.SERV.INC.	62701	120.000,00	36.000,00		156.000,00	
369/000/70	Total Personnel		5.916.539,44	36.000,00		5.952.539,44	
000/71	Fonctionnement						
351/124-08	ASSURANCES DIVERSES	61509	25.000,00	5.000,00		30.000,00	
351/127-08	ASSURANCES DE VEHICULES	61501	65.000,00	3.000,00		68.000,00	
351/127-10	IMPOTS ET TAXES VEHICULES	61604	1.000,00	1.000,00		2.000,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
369/000/71	Total Fonctionnement		744.950,00	9.000,00		753.950,00	
369/00073	Sous-Total Pompiers		6.712.651,41	45.000,00		6.757.651,41	
369/00075	Total Pompiers		6.712.651,41	45.000,00		6.757.651,41	

Groupe fct : 4 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
421/127-08	ASSURANCES DE VEHICULES	61501	23.000,00	10.000,00		33.000,00	
4211/124-02	CELLULE DE LA MOBILITE	60712	20.000,00	5.000,00		25.000,00	
423/140-02	ACHAT ET FOURN.SIGNAL.ROUTIERE	60717	25.000,00	10.000,00		35.000,00	
499/000/71	Total Fonctionnement		1.435.600,00	25.000,00		1.460.600,00	
499/00073	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		5.422.018,26	25.000,00		5.447.018,26	
499/00075	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		5.422.018,26	25.000,00		5.447.018,26	

Groupe fct : 70-72 Ens.gard(721), Ens.prim(722)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
721/122-03	HON ET INDEMNITES PERS MEDICAL	61203	1.000,00	1.000,00		2.000,00	
729/000/71	Total Fonctionnement		723.270,00	1.000,00		724.270,00	
729/00073	Sous-Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		2.607.523,46	1.000,00		2.608.523,46	
729/00075	Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		2.607.523,46	1.000,00		2.608.523,46	

Groupe fct : 76-77-78 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
762/124-06	CONSULTANCE SALLE POLYVALENTE	61321		5.000,00		5.000,00	
763/123-16	FETES ET CEREMONIES PUBLIQUES	61315	111.000,00	57.500,00		168.500,00	
763/125-06	PRESTATIONS DE TIERS POUR LES BATIMENTS	61331	5.000,00	2.000,00		7.000,00	
764/123-13	FRAIS DE GESTION DE L'INFORMATIQUE	61313	1.000,00	500,00		1.500,00	
764/125-06	PREST.DE TIERS POUR BATIMENTS	61331	5.000,00	5.000,00		10.000,00	
764/125-12	FOURNITURES ELECTRICITE CENTRE SPORTIF, PLAINE DES SPORTS	61332	100.000,00	30.000,00		130.000,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
764/125-13	FOURNITURES GAZ PLAINE DES SPORTS, CENTRE SPORTIF	61333	50.000,00	27.000,00		77.000,00	
764/125-15	FOURNITURES D'EAU CENTRE SPORTIF, PLAINE DES SPORTS	61335	20.000,00	3.000,00		23.000,00	
764/128-01	FRAIS DE GESTION - CARTES PREPAYEES	65801		1.000,00		1.000,00	
789/000/71	Total Fonctionnement		803.950,00	131.000,00		934.950,00	
000/72	Transferts						
7641/332-02	SUBVENTION SPORTS ET JEUNESSE	63212	313.275,00	95.000,00		408.275,00	
789/000/72	Total Transferts		597.721,34	95.000,00		692.721,34	
789/00073	Sous-Total Education Popul. et Arts		1.795.430,33	226.000,00		2.021.430,33	
789/00075	Total Education Popul. et Arts		1.795.430,33	226.000,00		2.021.430,33	

Groupe fct : 79 Cultes

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/7x	Dette						
7901/213-01	CHARGE FINANCIERE DES EMPRUNTS	65214		2.500,00		2.500,00	
799/000/7x	Total Dette			2.500,00		2.500,00	
799/00073	Sous-Total Cultes		117.225,29	2.500,00		119.725,29	
799/00075	Total Cultes		117.225,29	2.500,00		119.725,29	

Groupe fct : 82-83 Sécurité et Assist. sociale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
833/124-02	FRAIS FONCTIONNEMENT CONSEIL CONSULTATIF PERSONNES HANDICAPEES	60712	1.000,00	750,00		1.750,00	
833/124-48	ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR LES PERSONNES HANDICAPEES	61329	1.000,00	750,00		1.750,00	
839/000/71	Total Fonctionnement		22.019,00	1.500,00		23.519,00	
839/00073	Sous-Total Sécurité et Assist. sociale		4.811.996,85	1.500,00		4.813.496,85	
839/00075	Total Sécurité et Assist. sociale		4.811.996,85	1.500,00		4.813.496,85	

Groupe fct : 872 Institutions de soins

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/72	Transferts						
871/435-01	Q-P FRAIS GESTION CENTRE SANTE - IOSBW	63617	12.300,00	4.284,50		16.584,50	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
872/000/72	Total Transferts		13.900,00	4.284,50		18.184,50	
872/00073	Sous-Total Institutions de soins		80.900,00	4.284,50		85.184,50	
872/00075	Total Institutions de soins		80.900,00	4.284,50		85.184,50	
	Total Dépenses		49.822.561,95	1.315.486,74		51.138.048,69	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 4 en Prévision

	Total exercices antérieurs		15.973.781,95			15.973.781,95	
--	----------------------------	--	---------------	--	--	---------------	--

Exercice propre

Groupe fct : 04 Impôts et Redevances

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
040/372-01	TAXE ADDITIONNELLE A L'IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES	70720	8.286.324,81	223.196,60		8.509.521,41	
049/000/61	Total Transferts		22.593.624,67	223.196,60		22.816.821,27	
049/00063	Sous-Total Impôts et Redevances		22.593.624,67	223.196,60		22.816.821,27	
049/00065	Total Impôts et Redevances		22.593.624,67	223.196,60		22.816.821,27	

Groupe fct : 79 Cultes

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/62	Dette						
7901/263-01	REMBOURSEMENT DES CHARGES FINANCIERES DES EMPRUNTS TIERS	75214		2.500,00		2.500,00	
799/000/62	Total Dette			2.500,00		2.500,00	
799/00063	Sous-Total Cultes		6.243,33	2.500,00		8.743,33	
799/00065	Total Cultes		6.243,33	2.500,00		8.743,33	
	Total Recettes		56.844.497,85	225.696,60		57.070.194,45	

S.P.14. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2011 – Quatrième modification des recettes et dépenses du service extraordinaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Décide à l'unanimité:

Le budget extraordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	22.619.534,32	22.424.362,14	195.172,18	22.619.534,32	22.424.362,14	195.172,18			
Augmentation	1.423.300,00	1.423.300,00		1.423.300,00	1.423.300,00				
Diminution									
Résultat	24.042.834,32	23.847.662,14	195.172,18	24.042.834,32	23.847.662,14	195.172,18			

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Dépenses 2011 après la M.B. n°4

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	1.458.000,00	75.000,00	1.533.000,00	0	1.533.000,00
129 Patrimoine privé	0	920.000,00	0	920.000,00	0	920.000,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	424.600,00	0	424.600,00	0	424.600,00
399 Justice - Police	224.470,14	0	0	224.470,14	0	224.470,14
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	0	5.307.500,00	0	5.307.500,00	0	5.307.500,00
599 Commerce - Industrie	1.360.000,00	706.000,00	476.800,00	2.542.800,00	0	2.542.800,00
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	137.200,00	0	137.200,00	0	137.200,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	51.500,00	0	51.500,00	0	51.500,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	38.500,00	0	38.500,00	0	38.500,00
789 Education Popul. et Arts	0	3.330.500,00	500.000,00	3.830.500,00	0	3.830.500,00
799 Cultes	100.000,00	50.000,00	100.000,00	250.000,00	0	250.000,00
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
849 Aide sociale et familiale	0	407.000,00	0	407.000,00	0	407.000,00
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	300.000,00	0	300.000,00	0	300.000,00
877 Eaux usées	0	1.400.000,00	394.784,00	1.794.784,00	0	1.794.784,00
879 Cimetières-Protoc.environ.	0	653.000,00	0	653.000,00	0	653.000,00
939 Logement - Urbanisme	0	250.000,00	0	250.000,00	0	250.000,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	1.684.470,14	15.433.800,00	1.546.584,00	18.664.854,14		18.664.854,14
Balances exercice propre				Déficit	11.787.194,14	
Exercices antérieurs				Dépenses Extraordinaire		492.808,00
				Déficit	120.135,82	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Dépenses Extraordinaire		19.157.662,14
069 Prélèvements						4.690.000,00
Total général						23.847.662,14
Résultat général				Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Recettes 2011 après la M.B. n°4

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	0	0	0	0	0
129 Patrimoine privé	0	800.000,00	0	800.000,00	0	800.000,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	200.000,00	0	0	200.000,00	0	200.000,00
599 Commerce - Industrie	4.800,00	3.800.000,00	0	3.804.800,00	0	3.804.800,00
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	1.230.000,00	0	0	1.230.000,00	0	1.230.000,00
799 Cultes	0	0	100.000,00	100.000,00	0	100.000,00
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	655.860,00	0	0	655.860,00	0	655.860,00
879 Cimetières-Protéc.environ.	87.000,00	0	0	87.000,00	0	87.000,00
939 Logement - Urbanisme	0	0	0	0	0	0
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	2.177.660,00	4.600.000,00	100.000,00	6.877.660,00		6.877.660,00
Balances exercice propre	Excédent				0	
Exercices antérieurs				Recettes Extraordinaire		372.672,18
	Excédent				0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Extraordinaire		7.250.332,18
069 Prélèvements						16.792.502,14
Total général						24.042.834,32
Résultat général	Boni				195.172,18	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 4 en Prévision

	Total exercices antérieurs		492.808,00			492.808,00	
--	----------------------------	--	------------	--	--	------------	--

Exercice propre

Groupe fct : 10-121 Administration générale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
104/724-51	Equip. et maint. extra. des bâtiments administratifs		118.500,00	25.000,00		143.500,00	
20110001	AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT BATIMENT HDV	22122	118.500,00	25.000,00		143.500,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
123/000/91	Total Investissements		1.433.000,00	25.000,00		1.458.000,00	
123/00093	Sous-Total Administration générale		1.508.000,00	25.000,00		1.533.000,00	
123/00095	Total Administration générale		1.508.000,00	25.000,00		1.533.000,00	

Groupe fct : 124 Patrimoine privé

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
124/723-60	Aménagements en cours d'exécution des bâtiments		340.000,00	15.000,00		355.000,00	
2009BATI	AMENAGEMENTS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	24021	340.000,00	15.000,00		355.000,00	
129/000/91	Total Investissements		905.000,00	15.000,00		920.000,00	
129/00093	Sous-Total Patrimoine privé		905.000,00	15.000,00		920.000,00	
129/00095	Total Patrimoine privé		905.000,00	15.000,00		920.000,00	

Groupe fct : 4 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
421/731-60	Travaux de voirie en cours d'exécution		3.605.000,00	435.000,00		4.040.000,00	
2009VOII	AMENAGEMENT DE VOIRIES	24031	765.000,00	135.000,00		900.000,00	
20110007	VOIRIES	24031	1.000.000,00	300.000,00		1.300.000,00	
4211/741-52	Achats de signalisation routière et de petits équipements		10.000,00	10.000,00		20.000,00	
20110017	MOBILITE	23021	10.000,00	10.000,00		20.000,00	
424/731-60	Travaux de voirie en cours d'exécution		16.000,00	90.000,00		106.000,00	
20110021	PARKING PLACE BOSH	24031		80.000,00		80.000,00	
20110022	HORODATEURS	24031		10.000,00		10.000,00	
499/000/91	Total Investissements		4.772.500,00	535.000,00		5.307.500,00	
499/00093	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		4.772.500,00	535.000,00		5.307.500,00	
499/00095	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		4.772.500,00	535.000,00		5.307.500,00	

Groupe fct : 5 Commerce - Industrie

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/92	Dettes						
55120/812-51	Libération des participations dans les entreprises publiques			476.800,00		476.800,00	
20110023	PARTICIPATIONS SEDILEC	28212		476.800,00		476.800,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
599/000/92	Total Dette			476.800,00		476.800,00	
599/00093	Sous-Total Commerce - Industrie		2.066.000,00	476.800,00		2.542.800,00	
599/00095	Total Commerce - Industrie		2.066.000,00	476.800,00		2.542.800,00	

Groupe fct : 70-72 Ens.gard(721), Ens.prim(722)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
721/724-60	Equip. et maint. extra. en cours d'exécution des bâtiments		25.000,00	30.000,00		55.000,00	
20110003	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS BATIMENTS SCOLAIRES	24021	25.000,00	30.000,00		55.000,00	
722/742-53	Achats de matériel informatique		1.700,00	2.500,00		4.200,00	
20110003	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS BATIMENTS SCOLAIRES	23131	1.700,00	2.500,00		4.200,00	
729/000/91	Total Investissements		104.700,00	32.500,00		137.200,00	
729/00093	Sous-Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		104.700,00	32.500,00		137.200,00	
729/00095	Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		104.700,00	32.500,00		137.200,00	

Groupe fct : 76-77-78 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
762/724-60	Equip. et maint. extra. en cours d'exécution des bâtiments		200.000,00	68.000,00		268.000,00	
20110010	DEPENSES CULTURELLES	24021	200.000,00	68.000,00		268.000,00	
763/744-51	Achats de machines et de matériel d'équip. et d'exploitation			31.000,00		31.000,00	
20110019	ILLUMINATIONS VILLES	23301		31.000,00		31.000,00	
764/723-60	Aménagements en cours d'exécution des bâtiments		750.000,00	35.000,00		785.000,00	
20110002	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS BATIMENTS SPORTIFS	24021	750.000,00	35.000,00		785.000,00	
789/000/91	Total Investissements		3.196.500,00	134.000,00		3.330.500,00	
789/00093	Sous-Total Education Popul. et Arts		3.696.500,00	134.000,00		3.830.500,00	
789/00095	Total Education Popul. et Arts		3.696.500,00	134.000,00		3.830.500,00	

Groupe fct : 79 Cultes

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/92	Dette						
7901/843-52	Prêts aux fabriques d'église			100.000,00		100.000,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
20110020	EGLISE ST JEAN BAPTISTE	27561		100.000,00		100.000,00	
799/000/92	Total Dette			100.000,00		100.000,00	
799/00093	Sous-Total Cultes		150.000,00	100.000,00		250.000,00	
799/00095	Total Cultes		150.000,00	100.000,00		250.000,00	

Groupe fct : 878-879 Cimetières-Protéc.environ.

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
878/725-60	Equip., mainten. extra. et invest. sur terr en cours d'exéc.		588.000,00	40.000,00		628.000,00	
20110004	ACHATS DE TERRAINS	24011	588.000,00	40.000,00		628.000,00	
879/000/91	Total Investissements		613.000,00	40.000,00		653.000,00	
879/00093	Sous-Total Cimetières- Protéc.environ.		613.000,00	40.000,00		653.000,00	
879/00095	Total Cimetières-Protéc.environ.		613.000,00	40.000,00		653.000,00	

Groupe fct : 9 Logement - Urbanisme

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
930/733-51	Honoraires plans d'aménagement, urbanisme et autres études		65.000,00	65.000,00		130.000,00	
20110024	DEVELOPPEMENT CENTRE VILLE	21411		65.000,00		65.000,00	
939/000/91	Total Investissements		185.000,00	65.000,00		250.000,00	
939/00093	Sous-Total Logement - Urbanisme		185.000,00	65.000,00		250.000,00	
939/00095	Total Logement - Urbanisme		185.000,00	65.000,00		250.000,00	
	Total Dépenses		22.424.362,14	1.423.300,00		23.847.662,14	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 4 en Prévision

	Total exercices antérieurs		372.672,18			372.672,18	
--	----------------------------	--	------------	--	--	------------	--

Exercice propre

Groupe fct : 06 Prélèvements

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/88	Prélèvements						
060/995-51	Prélèvements sur le fonds de réserves extraordinaires		15.469.202,14	1.323.300,00		16.792.502,14	
2009BATI	AMENAGEMENTS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	78605	720.000,00	15.000,00		735.000,00	
2009VOII	AMENAGEMENT DE VOIRIES	78605	765.000,00	135.000,00		900.000,00	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
20110001	AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT BATIMENT HDV	78605	1.441.000,00	25.000,00		1.466.000,00	
20110002	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS BATIMENTS SPORTIFS	78605	1.133.000,00	35.000,00		1.168.000,00	
20110003	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS BATIMENTS SCOLAIRES	78605	156.200,00	32.500,00		188.700,00	
20110004	ACHATS DE TERRAINS	78605	1.226.000,00	40.000,00		1.266.000,00	
20110007	VOIRIES	78605	2.265.000,00	300.000,00		2.565.000,00	
20110010	DEPENSES CULTURELLES	78605	200.000,00	68.000,00		268.000,00	
20110017	MOBILITE	78605	14.000,00	10.000,00		24.000,00	
20110019	ILLUMINATIONS VILLES	78605		31.000,00		31.000,00	
20110021	PARKING PLACE BOSH	78605		80.000,00		80.000,00	
20110022	HORODATEURS	78605		10.000,00		10.000,00	
20110023	PARTICIPATIONS SEDILEC	78605		476.800,00		476.800,00	
20110024	DEVELOPPEMENT CENTRE VILLE	78605		65.000,00		65.000,00	
069/000/88	Total Prélèvements		15.469.202,14	1.323.300,00		16.792.502,14	
069/00085	Total Prélèvements		15.469.202,14	1.323.300,00		16.792.502,14	

Groupe fct : 79 Cultes

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/82	Dette						
7901/963-51	Emprunts à charge de tiers			100.000,00		100.000,00	
20110020	EGLISE ST JEAN BAPTISTE	17211		100.000,00		100.000,00	
799/000/82	Total Dette			100.000,00		100.000,00	
799/00083	Sous-Total Cultes			100.000,00		100.000,00	
799/00085	Total Cultes			100.000,00		100.000,00	
	Total Recettes		22.619.534,32	1.423.300,00		24.042.834,32	

ARTICLE	DESCRIPTION DES INVESTISSEMENTS	Projets	ESTIMATION	N°	FINANCEMENT					
					EP C	EPT/EPE	LOC. FIN.	SUBSID ES	AUTO-FINANCEMENT	
104/724-51	Maintenance bâtiment	20110001	25.000,00 €	01					25.000,00 €	Fonds de réserve
124/723-60	Aménagement accueil bâtiment police locale	2009BAT1	15.000,00 €	02					15.000,00 €	Fonds de réserve
421/731-60	Aménagements urbains et de sécurité	20110007	300.000,00 €	03					300.000,00 €	Fonds de réserve
421/731-60	Aménagement centre de Limal	2009VO11	135.000,00 €	04					135.000,00 €	Fonds de réserve
4211/741-52	Matériel de signalisation - cellule mobilité	20110017	10.000,00 €	05					10.000,00 €	Fonds de réserve
424/731-60	Aménagement parking place Bosch	20110021	80.000,00 €	06					80.000,00 €	Fonds de réserve

424/731-60	Remplacement 13 horodateurs	20110022	10.000,00 €	07				10.000,00 €	Fonds de réserve
55120/812-51	Achats de parts Sedilec	20110023	476.800,00 €	08				476.800,00 €	Fds rés disponible
721/724-60	Travaux divers écoles maternelles	20110003	30.000,00 €	09				30.000,00 €	Fonds de réserve
722/742-53	Matériel informatique	20110003	2.500,00 €	10				2.500,00 €	Fonds de réserve
762/724-60	Travaux divers salles communales	20110010	68.000,00 €	11				68.000,00 €	Fonds de réserve
763/744-51	Achat de matériel - Illuminations Ville	20110019	31.000,00 €	12				31.000,00 €	Fonds de réserve
764/723-60	Agrandissement vestiaires Bierges et économie d'énergie	20110002	35.000,00 €	13				35.000,00 €	Fonds de réserve
7901/843-52	Prêt aux fabriques d'église	20110020	100.000,00 €	14		100.000,00 €		- €	
878/725-60	Aménagement cimetière de Wavre	20110004	40.000,00 €	15				40.000,00 €	Fonds de réserve
930/733-51	Etude - Guide de développement territorial	20110024	65.000,00 €	16				65.000,00 €	Fonds de réserve
	TOTAUX		1.423.300,00 €			100.000,00 €		1.323.300,00 €	

SYNTHESE DU
FINANCEMENT DE LA
PART COMMUNALE

Fonds de réserve disponible	476.800,00 €
Prélèvement sur le fonds de réserve extra alimenté par le service ordinaire	846.500,00 €
TOTAL :	1.323.300,00 €

S.P.15. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2011 – Service extraordinaire – Décision de principe de passer certains marchés publics et choix de leur mode de passation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité

Article 1er .-de passer, en exécution de la quatrième modification budgétaire du service extraordinaire de l'exercice 2011 les marchés du programme d'investissements tels que spécifiés sur la liste ci-annexée.

Article 2 .-Ces marchés seront passés par procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs fournisseurs.

Article 3 .-Le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est égal ou inférieur à 22.000 € à l'exception des articles 10 par.2, 15,16,17,18,20,21,22,30 par.2,36 et 41.

Article 4 .-Aucun cautionnement ne sera réclamé.

Article 5 .-Les dépenses seront financées par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire.

N°	ARTICLE	DESCRIPTION DES INVESTISSEMENTS	Projets		ESTIMATION
01	104/724-51	Maintenance bâtiment	20110001		25.000,00 €
05	4211/741-52	Matériel de signalisation - cellule mobilité	20110017		10.000,00 €
06	424/731-60	Aménagement parking place Bosch	20110021		80.000,00 €
07	424/731-60	Remplacement 13 horodateurs	20110022		10.000,00 €
09	721/724-60	Travaux divers écoles maternelles	20110003		30.000,00 €
10	722/742-53	Matériel informatique	20110003		2.500,00 €
12	763/744-51	Achat de matériel - Illuminations Ville	20110019		31.000,00 €
		TOTAUX			188.500,00 €

- - - - -

S.P.16. Comptabilité de la Prézone opérationnelle – Centralisation de la comptabilisation de la Convention PZO.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
A l'unanimité,

Article unique : d'adopter la convention ci-annexée qui a pour objet de confier la centralisation de la comptabilisation de la convention PZO à Wavre, commune représentante désignée.

CONVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE DE LA PZO DU BRABANT WALLON

Entre les communes de Braine l'Alleud, Jodoigne, Nivelles, Tubize et Wavre ayant organisé un service incendie,

PREAMBULE

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;

Vu l'arrêté royal du 2 février 2009 portant délimitation des 32 prézones ;

Vu l'arrêté royal du 16 janvier 2011 portant l'octroi aux communes concluant avec l'Etat une convention prézone opérationnelle de subsides pour les frais de personnel, d'infrastructure, de matériel et d'équipement et de coordination ;

Vu le manuel PZO1 du 28 juillet 2010 relatif à la mise en place des prézones opérationnelles (PZO) ;

Vu la circulaire ministérielle du 11 mars 2009 relative aux Task-forces ;

Vu le protocole d'accord entre les Bourgmestres des communes situées sur le territoire de la zone du Brabant wallon relatif à la constitution d'une prézone opérationnelle ;

Considérant que les communes organisant un service d'incendie sur le territoire d'une même zone sont invitées à constituer une PZO ;

Considérant que par le biais d'une signature du protocole d'accord signé entre les communes de la zone du Brabant wallon, Wavre a été désignée comme commune bénéficiaire afin de représenter l'ensemble des communes de la prézone opérationnelle ;

Considérant que des négociations entre l'Etat fédéral et la Ville de Wavre ont abouti à la signature d'une convention PZO entre la Ville de Wavre et l'Etat fédéral pour l'exercice 2011;

Considérant que la convention PZO contribue à la réalisation des priorités de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;

Considérant la volonté d'intégrer sur le plan administratif et comptable les dépenses subsidiées dans le cadre de la PZO du Brabant wallon ;

Considérant que la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile prévoit la mise en place d'une organisation et d'un système comptable identique à celui en vigueur actuellement dans les communes et les zones de police ;

Considérant la répartition de la coordination des cellules comme suit :

1. Coordination : Philippe Filleul, Officier Chef de Service SRI Braine-l'Alleud,
2. Prévention : Serge Lauwerier, Officier-Chef de Service SRI Jodoigne,
3. Logistique : Daniel De Zutter, Officier-Chef de Service, SRI Nivelles,
4. Formation : Guy Van Esbeen, Officier-Chef de Service, SRI Tubize,
5. Opérations : Philippe Vos de Wael, Officier-Chef de Service, SRI Wavre

Il est convenu ce qui suit :

A partir de la convention 2011, la commune représentante de la PZO (Wavre) organise une comptabilité séparée avec les caractéristiques suivantes :

Article I. Les recettes sont les subsides du Ministère de l'Intérieur prévus dans la convention pour la PZO;

Article II. Les dépenses sont celles prévues dans la convention pour la PZO,

Article III. Le Conseil communal et le Collège communal de Wavre exercent les compétences dévolues par la législation sur les marchés publics :

1. pour l'acquisition de matériel repris dans le programme d'investissements 2011 pour les services incendie (une délibération du Conseil communal de Wavre reprendra l'ensemble du programme d'investissements détaillé dans la convention PZO 2011);
2. pour les commandes de fournitures et de services non repris au point ci-dessus, les coordinateurs des cellules préparent leurs dossiers, puis les soumettent au coordinateur de projet qui les transmet à la commune représentante de la PZO (Wavre);
3. les charges des acquisitions (assurances, fonctionnement, carburant, réparations, entretiens, ...) sont supportées par la commune du poste de secours qui les met en œuvre ;
4. avant de communiquer aux adjudicataires que le marché leur a été attribué, le dossier est soumis aux bourgmestres des 4 autres communes qui ont un centre incendie, pour leur permettre d'exercer un droit de veto dans les 8 jours de l'expédition, sauf pour les dépenses de personnel ;
5. les dépenses de personnel (recrutement, promotion et formation) sont effectuées par chaque commune concernée et les justificatifs des dépenses sont fournies à la commune représentante ;
6. la commune représentante de la PZO (Wavre) est chargée de l'achat du logiciel comptable et de sa mise en œuvre qui constituera le départ de la comptabilité de la future zone incendie du Brabant wallon ;

Article IV. Une délibération accordant une provision pour menues dépenses à chaque coordinateur de cellule sera prise selon les modalités prévues à l'article 31§2 de l'arrêté du GW portant RGCC en exécution de l'article L1315-1 du CDLD ;

Article V. la présente sera soumise pour approbation à l'autorité de tutelle, le Ministre de l'Intérieur fédéral.

- - - - -

S.P.17. Comptabilité de la Prézone opérationnelle – Budget général pour l'exercice 2011 – Prévision des recettes et dépenses du service ordinaire – Examen.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DE C I D E :
A l'unanimité,

Article unique.- Le budget service ordinaire de la Prézone opérationnelle pour l'exercice 2011 est approuvé.

- - - - -

S.P.18. Comptabilité de la Prézone opérationnelle – Budget général pour l'exercice 2011 – Prévision des recettes et dépenses du service extraordinaire – Examen.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DE C I D E :
A l'unanimité,

Article unique.- Le budget service extraordinaire de la Prézone opérationnelle pour l'exercice 2011 est approuvé.

- - - - -

S.P.19. Comptabilité de la Prézone opérationnelle – Octroi d'une provision de trésorerie aux coordinateurs de la prézone opérationnelle.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
A l'unanimité,

Article 1er :. d'octroyer une provision de trésorerie, à hauteur d'un montant maximum de 200 euros aux coordinateurs de cellule de la PZO suivants:

1. Coordination : Philippe Filleul, Officier Chef de Service SRI Braine-l'Alleud,
2. Prévention : Serge Lauwerier, Officier-Chef de Service SRI Jodoigne,
3. Logistique : Daniel De Zutter, Officier-Chef de Service, SRI Nivelles,
4. Formation : Guy Van Esbeen, Officier-Chef de Service, SRI Tubize,
5. Opérations : Philippe Vos de Wael, Officier-Chef de Service, SRI Wavre

Article 2- la présente sera soumise aux bourgmestres des 4 autres communes qui ont un centre incendie, pour leur permettre d'exercer un droit de veto dans les 8 jours de l'expédition de la présente.

S.P.20. Comptabilité de la Prézone opérationnelle – Service ordinaire du budget – Délégation au collège communal de la compétence de choisir le mode de passation des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
A l'unanimité,

Article unique : le choix du mode de passation des marchés des travaux, de fournitures et de services et la fixation des conditions de ces marchés sont délégués au Collège communal pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la Prézone opérationnelle, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire.

Mme Baccus, directement intéressée, quitte la salle du Conseil.

S.P.21. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2010 – Carrefour J ASBL.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Carrefour J pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2010.

Mme Baccus pénètre dans la salle et reprend place à la table du Conseil.

S.P.22. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2010 – Aïkido Club de Wavre.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'Aïkido Club de Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2010.

S.P.23. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Club de Badminton « La Poutre ».

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par le club de Badminton La Poutre pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2009.

S.P.24. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2010 – Syndicat d'Initiative et du Tourisme de la Ville de Wavre.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par le Syndicat d'Initiative et du Tourisme de la Ville de Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2010.

S.P.25. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2010 – Syndicat d'Initiative et du Tourisme de la Ville de Wavre – Comité des Géants.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par le Syndicat d'Initiative et du Tourisme de la Ville de Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2010.

M. Vaessen, directement intéressé, quitte la salle du Conseil.

S.P.26. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2010 – Syndicat d'Initiative et du Tourisme de la Ville de Wavre – Jeu de Jean et Alice.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par le Syndicat d'Initiative et du Tourisme de la Ville de Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2010.

M. Vaessen pénètre dans la salle et reprend place à la table du Conseil.

S.P.27. Affaires immobilières – Installation de services communaux – Location de biens privés – Locaux 28, 31 et 32 de la Galerie des Carmes – Convention d'occupation précaire à passer avec la S.A. Galerie des Carmes – Ratification.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
A l'unanimité,

Article unique – Le projet de convention d'occupation précaire à passer avec la société anonyme « Galerie des Carmes » pour l'occupation des locaux 28, 31 et 32 de la galerie des Carmes est approuvé.

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Entre :

La Société Anonyme « GALERIE DES CARMES », ayant son siège social à 2018 Anvers, Gen. Lemanstraat 27, RPM – Bruxelles numéro 0439.239.655,

Ici représentée, conformément à ses statuts, par ses administrateurs, savoir :

1/ La Société Privée à Responsabilité Limitée « JLH SERVICES BVBA », ayant son siège social à 2540 Hove, Fazantenlaan, 20, RPM – Anvers numéro 0475.471.333,

Elle-même représentée par son représentant permanent, étant Monsieur HERTOGHE Jean-Luc ;

2/ La Société Privée à Responsabilité Limitée « DELFICOM SPRL », ayant son siège social à 3090 Overijse, Kapucijnendreef, 62, RPM – Bruxelles numéro 0460.932.815,

Elle-même représentée par son représentant permanent, étant Monsieur DELFOSSE.

ci-après nommée « le Propriétaire »,

et

La Ville de Wavre

ci-après nommée « l'Occupant »,

Exposé préalable :

Il est convenu ce qui suit:

1. Le Propriétaire est copropriétaire du bien suivant:

Commune: Ville de Wavre, première division, n° de l'article 09753, dans un complexe immobilier dénommé « Galerie des Carmes », sis entre la rue de Nivelles et la place Henri Berger, cadastré actuellement selon extrait cadastral récent, Section M, numéro 200 C.

Il est propriétaire d'une partie des locaux et magasins dans le bâtiment entre autres les locaux qui font l'objet de l'occupation précaire.

Plus spécifiquement, la convention d'occupation précaire porte sur les locaux portant les numéros 28 – 31 – 32. Conformément aux dispositions de l'acte de base, ceux-ci comprenant :

En propriété privative et exclusive :

- Au niveau de la galerie : les locaux proprement dits d'une surface de +/- 30 m² chacun, soit +/- 90 m² en totalité

En copropriété et indivision forcée :

- mille cinq cent dix-huit / cent millièmes (1.518/100.000èmes) dans les parties communes générales dudit complexe dont le terrain prédécrit ;
- deux cent trente-huit/dix millièmes (238/10.000èmes) dans les parties communes particulières à l'entité "magasins";
- deux cent vingt-quatre /dix millièmes (224/10.000èmes) dans les parties communes spéciales aux entités "magasins-bureaux".

Le Propriétaire autorise l'Occupant à occuper le bien pré-décrit à titre précaire ce qui est personnellement et expressément accepté et confirmé par l'Occupant, et ce à partir du 1/07/2011 jusqu'au 30/06/2013.

Cette convention se terminera d'office à cette dernière date à l'exception d'une prolongation comme prévue dans l'art. 2 ci-après.

Il est expressément convenu et accepté ce qui suit :

1. Objet de la convention d'occupation précaire

Dans un complexe immobilier comprenant des magasins, des bureaux, des logements, des caves, des réserves et de parkings, dénommé « Galerie des Carmes » et situé à Wavre entre la Place H. Berger et la Rue de Nivelles.

Le Propriétaire confère au concessionnaire, qui accepte, les magasins n°28 – 31 - 32 dans la partie inférieure du complexe.

La superficie est de +/- 90 m².

Le Propriétaire déclare et garantit qu'il a le droit d'octroyer valablement au concessionnaire la présente convention d'occupation précaire.

Cette occupation précaire a pour but de permettre la création d'une extension des locaux destinés à l'administration communale.

2. Durée de la convention d'occupation précaire

La convention d'occupation précaire a une durée de 24 mois prenant cours le 1/07/2011 pour se terminer au plein droit le 30/06/2013.

A la fin de la période de 24 mois, il est possible de prolonger la convention d'une période de 6 mois. L'Occupant a le droit de faire appel au droit de prolongation pour deux fois successives. L'Occupant doit demander la prolongation au Propriétaire par lettre recommandée envoyée au plus tard un mois avant l'expiration de la convention.

L'Occupant pourra mettre fin à tout moment à la présente convention d'occupation précaire moyennant un préavis de 3 mois transmis par lettre recommandée au Propriétaire.

Le Propriétaire pourra mettre fin à tout moment à la présente convention d'occupation précaire moyennant un préavis de 3 mois. Au cas où l'Occupant ne respecterait pas les dispositions de cette convention, le propriétaire pourra mettre fin à cette convention et ce sans aucun préavis à respecter.

3. Redevance et Garantie

La convention d'occupation précaire est accordée à titre gratuit pour l'ensemble de la durée de la convention.

L'Occupant déposera auprès du Propriétaire, au plus tard le jour de la mise à sa disposition des lieux (= la date de la remise des clefs) une somme équivalente à € 700.00 en garantie de l'accomplissement ponctuel par l'Occupant de toutes ses obligations découlant de la présente convention. A la fin du contrat, si l'Occupant n'est pas en défaut en vertu de la présente convention, la garantie ou tout solde de celle-ci sera restituée à l'Occupant, sans intérêts.

4. Charges

Pendant toute la durée de la convention, l'Occupant paiera au Propriétaire l'ensemble des charges tant locataire que propriétaire.

a. Charges :

Une provision trimestrielle de € 1050,00 sera versée par l'occupant au propriétaire le premier de chaque trimestre. Celle-ci sera revue trimestriellement en fonction des décomptes reçus de la société de gérance.

La provision est payable trimestriellement par anticipation le 1er de chaque trimestre et pour la première fois le 1/07/2011 sur le compte AXA n° 702-1220763-20 au nom de Galerie des Carmes sa.

b. Précompte immobilier

L'Occupant paiera le précompte immobilier relatif aux locaux loués sur production de l'avertissement extrait de rôle et au plus tard 10 jours avant le dernier jour fixé pour le paiement sans sanction par le Propriétaire auprès de l'Administration compétente.

Le précompte immobilier relatif aux surfaces communes sera réparti dans les charges des parties communes.

c. Services d'utilité publique

L'Occupant supportera directement et s'engage à payer ponctuellement toutes les notes d'eau, de gaz, d'électricité, d'enlèvement des déchets et ordures et d'autres services d'utilité publique utilisés par lui dans et pour ses locaux.

5. Aménagements

L'Occupant déclare avoir visité les lieux et déclare les accepter dans l'état où ils se trouvent.

L'Occupant entretiendra les lieux en bon père de famille.

Les aménagements des lieux seront réalisés par l'Occupant. À la fin de l'occupation, le Propriétaire ne demandera pas sa remise en pristin état. Les locaux seront restitués propres et vides.

Le Propriétaire autorise expressément l'Occupant à effectuer les travaux suivants :

- création d'une baie entre les locaux 28 et 29
- remplacement du châssis extérieur du local 32 par un châssis double vitrage avec, éventuellement, une porte coulissante.

L'Occupant s'engage à introduire, s'il échet, une demande de permis auprès des administrations concernées. L'Occupant fera exécuter les dits travaux suivant les règles de l'Art.

6. Autre condition

Il a été convenu expressément et accepté entre parties que cette convention d'occupation précaire ne vaut pas comme titre de bail, mais qu'elle règle seulement les modalités d'une extension temporaire de l'activité de l'Occupant.

- - - - -

S.P.28. Convention – Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Cession de l'ancienne garderie de l'école du Par-Delà L'Eau – Rue Achille Bauduin, 40 à Limal – Convention de renonciation du candidat acquéreur (M^{elle} Natacha VAN DER STRICHT).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
A L'UNANIMITE,

Article unique.- D'approuver le projet de convention à passer entre la Ville de Wavre et Mademoiselle Natacha Van Der Stricht, modalisant la résiliation de la vente avenue entre elles relative à un bien sis rue Achille Bauduin n°40, cadastré Wavre 4ème division, section C, n°459T3, ancienne garderie de l'école Par-Delà L'Eau.

Convention de résiliation de vente

Entre :

La Ville de WAVRE, représentée par son **Bourgmestre** et son **Secrétaire Communal**, dont les bureaux sont établis en l'Hôtel de Ville de Wavre, Place de l'Hôtel de Ville à 1300 Wavre ;

Et :

Mademoiselle Natacha van der Stricht, domiciliée à 1342 Limelette, rue du Charnois, 2 ;

Il est préalablement exposé :

En date du 20 décembre 2010, La Ville de Wavre a accepté l'offre faite par Mademoiselle van der Stricht d'acquérir le bien situé rue Achille Bauduin, 40 à 1300 Limal et cadastré ou l'ayant été Wavre, 4^{ème} division, section C n°459T3 pour la somme de 125.000 euros.

Une convention de vente est donc intervenue d'entre les parties relativement à ce bien au jour de la réception de la lettre du 20 décembre 2010 par Mademoiselle van der Stricht.

Mademoiselle van der Stricht ne souhaite plus acquérir le bien en question.

Il est ensuite convenu ce qui suit :

Les parties décident de résilier la vente avenue d'entre elles relative à un bien situé à 1300 Limal, rue Achille Baudouin, 40 et cadastré ou l'ayant été Wavre, 4^{ème} division, section C n°459T3 à la date de ce jour.

Les frais d'enregistrement générés par la présente sont pris en charge de Mademoiselle van der Stricht à l'exclusion de tout autres.

Les parties renoncent par la signature et l'exécution de la présente à soumettre aux cours et tribunaux tout litige qui pourrait survenir entre elles en raison des relations contractuelles qu'elles ont entretenues relativement au bien précité.

La présente convention sera présentée en deux exemplaires au receveur de l'enregistrement en vertu du code des droits d'enregistrement.

- - - - -

S.P.29. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Cession de l'ancienne garderie de l'école du Par-Delà L'Eau – Rue Achille Bauduin, 40 à Limal – Compromis de vente – Décision de principe (M^{elle} Natacha VAN DER STRICHT) – Retrait de la décision du Conseil communal du 18 janvier 2011.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : A L'UNANIMITE

Article unique – de retirer la décision du Conseil communal du 18 janvier 2011 décidant la vente du bâtiment sis rue Achille Bauduin n°40, cadastré Wavre 4^{ème} division, section C, n°459T3, ancienne garderie de l'école Par-Delà L'Eau, à Mademoiselle Natacha Van Der Stricht née à Uccle, le 11/07/1981, domiciliée rue du Charnois, 2 à 1342 LIMELETTE au prix de 125.000,00 €, les frais d'acte et de mesurage étant à charge de l'acquéreur.

- - - - -

S.P.30. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Cession de l'ancienne garderie de l'école du Par-Delà L'Eau – Rue Achille Bauduin, 40 à Limal – Compromis de vente – Décision de principe (Mme Pauline SEVRIN).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

A L'UNANIMITE

Article 1er - Le bâtiment sis rue Achille Bauduin n°40, cadastré Wavre 4^{ème} division, section C, n°459T3, ancienne garderie de l'école Par-Delà L'Eau sera cédé à Madame Pauline SEVRIN, née le 31 décembre 1971 à Etterbeek et domiciliée au 23A place Albert 1^{er} à 1300 Limal au prix de 130.500 €, les frais d'acte et de mesurage étant à charge de l'acquéreur.

Art. 2 - Le projet de compromis de vente est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

Art. 3 – le produit de l'aliénation sera affecté à l'acquisition de terrains, à des constructions et à des équipements.

S.P.31. Affaires immobilières – Acquisition pour cause d'utilité publique – Installation d'une cabine électrique – Chaussée de Louvain – Expropriation – Décision de principe (TAYBI Aïcha).

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE, à l'unanimité ;

Article 1. – De marquer son accord de principe sur l'expropriation, pour cause d'utilité publique et selon la procédure d'extrême urgence, en vue de la construction d'une cabine de distribution électrique, la parcelle de terrain sise chaussée de Louvain, cadastrée ou l'ayant été, Wavre, 2^{ème} division, section F, partie du n°183N, d'une contenance suivant mesurage de 1a 35ca, à prendre dans une parcelle de 2a 67ca, propriété de Mme Aïcha TAYBI, domiciliée, chaussée de Louvain 470 à 1300 Wavre ;

Art. 2. – De solliciter de Monsieur Jean-Marc NOLLET, Vice-Président et Ministre Wallon du Développement Durable et de la Fonction publique en charge de l'Energie, du logement et de la Recherche, la prise d'un arrêté autorisant l'Administration Communale à procéder à l'expropriation pour cause d'utilité publique de ce bien.

Art. 3. – De charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

Art. 4. – De confier une mission complète d'instruction de ce dossier au Comité d'Acquisition d'Immeubles de Bruxelles I

Art. 5. – De couvrir cette dépense sur fonds propres ;

Art. 6. - De transmettre la présente décision :

- à Monsieur le Ministre Wallon de la Fonction publique en charge de l'Energie ;
- au Comité d'Acquisition d'Immeubles de Bruxelles I ;
- à la propriétaire de la parcelle concernée.

S.P.32. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Parc Industriel Nord – Extension – Zone C'/2 – Cession d'un bien – Décision de principe (BUSTIN).

A la demande de Mme la Présidente, ce point est retiré de l'ordre du jour.

- - - - -

- S.P.33. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Parc Industriel Nord – Extension – Zone B' – Cession d'une parcelle de terrain – Décision définitive – Modification du projet d'acte (IMOZIN).

Adopté par vingt-et-une voix pour, quatre voix contre et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par 21 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,

Article unique – D'approuver le projet d'acte modifié de vente de la parcelle de terrain anciennement cadastrée n° 156 et partie des numéros 155B, 146F, 157A et 146G et actuellement cadastrée 145G de la section A, 3^{ème} division, sise dans les limites de l'extension du Parc industriel Nord (Zone B') et y développant une superficie de 50 ares, à la société IMOZIN.

Art. 2- Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

Art. 3 – Le produit de l'aliénation sera affecté à l'acquisition de terrains, à des constructions et à des équipements.

- - - - -

- S.P.34. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Parc Industriel Nord – Extension – Zone B' – Cession d'une parcelle de terrain – Décision définitive (A&S SERTANG).

Adopté par vingt-et-une voix pour, quatre voix contre et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par 21 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,

Article 1er.- La parcelle de terrain actuellement cadastrée n°145w² de la section A, 3^{ème} division, sise dans les limites de l'extension du Parc industriel Nord - Zone B' – lot 1B et y développant une superficie de deux hectares trois ares nonante-quatre centiares, sera cédée à la société A&S SERTANG ou à toute autre société sœur ou filiale, au prix global et forfaitaire de 1.325.610€ (un million trois cent vingt-cinq mille six cent dix euro), les frais d'acte et de mesurage étant à charge de l'acquéreur.

Art.2.- Le projet d'acte est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

Art.3.- Le produit de l'aliénation sera affecté à l'acquisition de terrains, à des constructions et à des équipements.

S.P.35. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Parc Industriel Nord – Extension – Zone C'/2 – Zone B' – Acquisition d'un bien – Cession d'un bien – Echange – Décision définitive (VDL CONSULTING).

Adopté par vingt-et-une voix pour, quatre voix contre et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par 21 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,

Article 1er - de l'échange, des biens suivants :

- D'une parcelle de terrain, propriété de la Ville de Wavre, constituant le lot 7 de la zone C'/2 du parc industriel nord de Wavre, cadastrée ou l'ayant été Wavre, 3^{ème} division, section A, partie de n°287B, d'une superficie de 9.901m²;
- D'une parcelle de terrain, propriété de la société VDL CONSULTING, de Monsieur Stéphane VAN DEN MOORTELE et Madame Paola de LILLE, constituant le lot 33 de la zone B' du parc industriel nord de Wavre, cadastrée ou l'ayant été, Wavre, 3^{ème} division, section A, partie des numéros 152d, 151a, 150 et 149, d'une contenance de 9.871m².

Art. 2 – Une soulte de 2.340€, constituant le montant de la différence de superficie de terrain sera payée à la Ville par la société.

Art. 3 – Les frais d'acte seront pris en charge par moitié par la Ville et par moitié par le coéchangiste et seront ensuite refacturés à la Défense nationale dans le cadre du dossier d'indemnisation.

Art.4 – Le Collège est chargé de solliciter le paiement par la Défense de la soulte relative à la pollution du terrain.

Art. 5. – Le projet d'acte est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

S.P.36. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Cession d'une parcelle de terrain – Angle de la chaussée de Bruxelles et du chemin de la Cense aux Clochetons – Décision définitive (PHARMA PROJECT).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
A l'unanimité,

Article 1er - la parcelle de terrain située à l'angle de la chaussée de Bruxelles et du chemin de la Cense aux Clochetons, cadastrée ou l'ayant été, Wavre, 1^{ère} division, section N, n°17Y, d'une superficie de 4a 91ca, sera cédée aux sociétés Pharma Project II et III et Immo X au prix de 42.000€.

Article 2 – Le projet d'acte est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

Art. 3.- Le produit de l'aliénation sera affecté à l'acquisition de terrains, à des constructions et à des équipements.

- - - - -

S.P.37. Marché de fournitures – Service d'incendie – Matériel normalisé – Proposition de subventions pour les exercices 2002 à 2007 – Modifications.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
A l'unanimité

Article 1er - De modifier l'article 1er de la délibération du Conseil communal du 16 octobre 2001 concernant le programme d'acquisition de matériel d'incendie pour la période 2002-2007 de la manière suivante :

Code	Dénomination	Nombre initial	Nombre modifié	Priorité
82116	Couvre-face pour appareils respiratoires isolants	0	32	1
43101	Ventilateur à pression positive à moteur électrique	2	4	1
41510	Pompe de vidange/à boue, à moteur électrique	0	2	1

Article 2 - Une expédition de la présente délibération sera transmise au Service Public Fédéral Intérieur – Inspection générale de l'Équipement.

- - - - -

S.P.38. Marché de fournitures – Acquisition et renouvellement d'un système complet de parking à barrières extérieur – Place Bosch – Approbation du projet, du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité, D E C I D E :

Article 1. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2011-063 et le montant estimé du marché "Acquisition et renouvellement d'un système complet de parking à barrières extérieur pour la Ville de Wavre situé à la place A. Bosch", établi par le Service Achats. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 125.000,00 € hors TVA ou 151.250,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2. - De choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.

Article 3. - De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 424/731-60.

Article 5. - Ce crédit fera l'objet d'une modification budgétaire

- - - - -

S.P.39. Marché de fournitures – Acquisition et installation de 13 horodateurs solaires – Approbation du projet, du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

À l'unanimité, D E C I D E:

Article 1. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2011-062 et le montant estimé du marché "Acquisition de 13 horodateurs solaires pour la Ville de Wavre", établis par le Service Achats. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au

cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 64.462,81 € hors TVA ou 78.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2. - De choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.

Article 3. - De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 424/731-60.

Article 5. - Ce crédit fera l'objet d'une modification budgétaire.

- - - - -

S.P.40. Marché de services – Collecte, transport et traitement des monnaies issues des horodateurs et des caisses des parkings à barrières – Approbation du projet, du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité, D E C I D E :

Article 1. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2011-061 et le montant estimé du marché "Collecte, Transport et traitement des monnaies issues des horodateurs et des caisses des parkings à barrières", établis par le Service Achats. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé sur 3 années s'élève à 135.002,40 € hors TVA ou 163.352,90 €, 21% TVA comprise.

Article 2. - De choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.

Article 3. - De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au 104/128/01.

Article 5. - Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

- - - - -

S.P.41. Marchés de fournitures – Régie de l'électricité – Travaux d'aménagement et de renforcement de cabines de distribution – Approbation du projet, du cahier des charges régissant l'entreprise, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'UNANIMITE

Art.1. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2011-012 du 9 septembre 2011 et le montant estimé du marché "Distribution - Construction et renforcement de cabines de distribution", établis par le Régie de l'Electricité - Service Direction. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 394.750,00 € hors TVA ou 442.830,54 €, TVA comprise.

Art.2. - De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

Art.3. - De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Art.4. - De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art.5. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 1. 23.

- - - - -

S.P.42. Travaux publics – Aménagement de locaux administratifs et du hall d'honneur de l'Hôtel de Ville – Majoration de la dépense.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver la majoration de la dépense totale d'un montant de 75.000,00 € TVA comprise résultant du projet de travaux de rénovation du hall d'honneur et de locaux administratifs de l'Hôtel de Ville.

Article 2. - L'imputation de la dépense à l'article 104/723-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2011 où une somme de 200.000 € ; une somme complémentaire d'un montant de 75.000 € sera inscrite aux prochaines modifications budgétaires.

- - - - -

S.P.43. Travaux publics – Terrain de hockey mouillé – Dégradations – Travaux de réparation – Approbation du projet, du cahier spécial des charges régissant l'entreprise, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté par vingt-cinq voix pour et quatre voix contre.

A la demande du groupe CDH, il est précisé que le vote de ce groupe se justifie par le refus de la majorité d'inclure dans le cahier des charges des tests de conformité des travaux réalisés.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : par 25 voix pour et 4 voix contre

Article premier. - Le projet de réparation du terrain de hockey de type synthétique «mouillé», le cahier spécial des charges régissant le marché ainsi que le montant estimatif de la dépense s'élevant à 99.000,00 € TVA comprise sont approuvés.

Art. 2. - Le mode de passation du marché à savoir la procédure négociée sans publicité, justifié par les articles 17 § 2 1° c & f de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 764/724-60 intitulé «Travaux divers centres sportifs» du budget extraordinaire de l'exercice 2011 où une somme de 150.000,00 € est prévue.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

- - - - -

S.P.44. Convention passée entre la Ville de Wavre, la SNCB-Holding et la Société Régionale Wallonne du Transport – Aménagement du plateau de la gare – Cahier spécial des charges désignant le bureau d'étude – Approbation.

A la demande de Mme la Présidente, ce point est retiré de l'ordre du jour.

- - - - -

S.P.45. Voirie communale – Permis d'urbanisme – Création d'une piste cyclable le long de la chaussée d'Ottembourg, du rond-point à la limite d'Huldenberg.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

**DECIDE
A L'UNANIMITE**

Article 1^{er} La cession de voirie de la voirie afin de permettre la réalisation d'une piste cyclable à front de la chaussée d'Ottembourg, telle que prévue au plan introduit par la S.A.

GLAXOSMITHKLINE BIOLOGICALS, portant la référence WN00-0100-11340, indice 2, daté du 27 juin 2011, dressé par la S.A. GRONTMIJ WALLONIE S.A., est approuvée.

Art. 2. Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

- - - - -

S.P.46. Voirie communale – Atlas des chemins vicinaux – Parc Industriel Nord – Chemins n°19 et n°3 – Désaffectation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
A l'unanimité,

Article unique.- de mettre fin à l'affectation à l'usage public des parties du chemin n°19 et du chemin n°3 dénommé chaussée d'Ottembourg tels que repris en point 5, 6, 14 et 15 au plan de mesurage et de division dressé le 27 octobre 2010 par Mme Bénédicte Van Steenvoort et annexé à la convention tripartite signée entre la Ville, GSK et le SPW.

- - - - -

S.P.47. Grande voirie – Chemin vicinal – Route nationale 257 (RN 275) – Modification du chemin n°1 (Noire Espine) – Confirmation de la décision du Conseil communal du 28 janvier 1986.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
A l'unanimité,

Article 1er - de réaffirmer la décision du Conseil communal du 28 janvier 1986 émettant un avis favorable quant au principe de l'incorporation des sections du chemin vicinal n°1 dans l'assiette de la RN 275 (actuelle RN 257) et approuvant le principe de la modification partielle du chemin vicinal n°1.

Art. 2 – de proposer au Collège provincial du Brabant Wallon la modification du chemin n°1, telle que reprise au plan ci-joint, constituant la suppression par incorporation des sections du chemin dans l'assiette de la RN 257 (ex RN 275).

Art. 3 – d’approuver le plan du Service public de Wallonie reprenant le tronçon de chemin de la Noire Espine devant être incorporé à la voirie régionale.

Art. 4 - La présente délibération sera transmise en triple expédition, à M. le président du Collège provincial et au Ministre des Travaux publics.

- - - - -

S.P.48. Service du Personnel – Régime de vacances du personnel contractuel APE –
Choix du régime « secteur privé ».

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
A L’UNANIMITE

Article 1er : d’opter pour le régime de vacances du secteur privé concernant les membres du personnel contractuel APE à partir du 1er janvier 2012 ;

Article 2 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Collège provincial du Brabant wallon et au Gouvernement wallon.

- - - - -

S.P.49. Service de l’Instruction publique – Enseignement maternel et primaire – Création de deux emplois – Ratification.

Adopté à l’unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

A l’unanimité,
D E C I D E :

Article 1^{er}. - Les décisions du Collège communal en date du 23 juin 2011, décidant la création de demi-emplois supplémentaires d’institutrice maternelle dans l’enseignement communal de la Ville de Wavre, à partir du 10 mai 2011 jusqu’au 30 juin 2011, sont ratifiées.

Article 2. - Une expédition de la présente délibération sera transmise à Mme l’Inspectrice cantonale.

- - - - -

S.P.50. Zone de Police locale de Wavre – Cadre du personnel opérationnel – Mobilité 2011.03 – Département « Sécurisation et Intervention » – Vacance de 3 emplois d’inspecteur.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE

Article 1er : De déclarer vacants, trois emplois d'inspecteur de police pour le département « Intervention & Sécurisation ».

Article 2 : Une copie de la présente délibération sera transmise, conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 8 octobre 2001, à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant Wallon.

S.P.51. Création d'un Atelier Citoyen ayant pour thème les aménagements autour de la gare de Limal (proposition du groupe ECOLO).

Rejeté par neuf voix pour et vingt voix contre.

Le Conseil communal,

(...)

Rejette par neuf voix pour et vingt voix contre ;

Article 1. – de créer un Atelier Citoyen pour réfléchir aux aménagements autour de la gare de Limal.

Art. 2 – Si la proposition de création est acceptée, d'organiser sa mise en œuvre dans les 6 mois de la présente décision.

La séance publique est levée à vingt heures vingt-neuf minutes et le Conseil communal se constitue à huis clos à vingt heures trente minutes.

B. HUIS CLOS

(...)

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du vingt-et-un juin deux mil onze est définitivement adopté.

La séance est levée à vingt heures quarante minutes.

Ainsi délibéré à Wavre, le vingt septembre deux mil onze.

Le Secrétaire communal f.f.,

L'Echevin - Président

Patricia ROBERT

Françoise PIGEOLET